Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260602-DE

Saint-Père Marc en Poulet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du jeudi 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 4
Nombre d'absents excusés : 4
Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : Vendredi 3 juillet 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : De Madame Nicole KERISIT à Monsieur Thierry NUSS ; de Madame Murielle MAUFROY à Monsieur Bernard LECUMBERRY ; de Monsieur Hugo RICHEUX à Monsieur Bernard LEPAIGNEUL ; de Madame Clémence ROYER à Monsieur Jean-Roger PLANÇON.

Absents non excusés : Madame Axelle BLASZKA, Madame Egle MAILLARD.

La séance a été déclarée ouverte à 18h36.
Madame Audrey JOUBIER a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026/ 06 / 02 : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES **: Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026.**

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T, après en avoir pris connaissance, les conseillers municipaux se prononcent sur l'approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

Le Conseil Municipal décide, après modification apportée par Monsieur Jean-Roger PLANÇON concernant l'erreur matérielle de la délibération n°2026/05/04 :

- **D'APPROUVER** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire et Madame Elisabeth LE PAPE secrétaire de la séance du 5 juin 2026 à signer le Procès-Verbal.

VOTE : 17 pour - 0 contre - 0 abstention

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET ★ 35 (Ille-et-Vilaine)

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX